



6 avril 2023

(23-2439)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENTS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (VIN), 1978
(S.I. N° 154/1978)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlements des Communautés européennes (vin), 1978 (S.I. n° 154/1978)
Objet	Indications géographiques
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_8744_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Ces règlements ont pour principal objet d'établir des sanctions en cas de non-respect de certaines dispositions des Règlements (CEE) n° 2133/74 (tel que modifié) et n° 1608/76 (tel que modifié) concernant la désignation et la présentation des vins et des moûts de raisins et de conférer aux agents habilités des pouvoirs de visite des locaux.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	20 juin 1978
Autre date	Adoption: 7 juin 1978

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	24 mars 2023
--	--------------

Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade & Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) Courriel: trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.